

J. Bourgeois
Parti Ouvrier Belge

CONSEIL GÉNÉRAL

Résolutions et Vœux

VOTÉS AU CONGRÈS

tenu à Louvain, les 21 et 22 Mai 1899

MAD/289.33

BRUXELLES

Imprimerie Vve D. BRISMÉE, rue de la Prévôté, 7

1899

Aux Groupes du Parti ouvrier!

Le Conseil général a décidé de publier, en une brochure spéciale, les résolutions et les vœux votés au Congrès qui s'est tenu à Louvain, les 21 et 22 mai de cette année.

Il ne suffit pas, en effet, de prendre des résolutions, il faut encore les exécuter et il est arrivé trop souvent que des décisions votées dans les Congrès restaient lettre morte.

Le Conseil général espère qu'à l'avenir, il n'en sera plus ainsi. C'est pourquoi il adresse à tous les groupes du Parti ouvrier la présente brochure, avec prière de veiller à la stricte exécution des mesures prises par notre dernier Congrès annuel.

POUR LE CONSEIL GÉNÉRAL :

Le Secrétaire,
Aug. DEWINNE.

B I B L I O T H È Q U E	Reçu le 28.3.1917
	N° Ind. 400.433
	N° Cat. /ert.....
	Compt.

Le Congrès de Louvain

VŒUX ET RÉOLUTIONS

Questions Politiques

S. U. et R. P.

« Le Congrès,

» Déclare que la R. P. intégrale, inscrite au programme du Parti ouvrier, doit être subordonnée à l'établissement préalable du suffrage universel pur et simple, et sous cette réserve, adhère à la campagne organisée par les divers partis d'opposition en faveur du S. U. et de la R. P.;

» Confirme la résolution adoptée au Congrès d'Anvers;

» Autorise, par conséquent, les mandataires du Parti ouvrier, qui ont pris des engagements pour ou contre la R. P., à rester fidèles à ces engagements. »

Résolution complémentaire

« Considérant que le projet électoral du gouvernement constitue une aggravation du vote plural;

» Qu'il n'a d'autre but que de consolider une majorité factice, menacée par les élections prochaines, et de barrer la route au S. U.;

» Le Congrès,

» Rappelle aux membres du Parti ouvrier leur serment de lutter sans trêve ni repos jusqu'à la conquête de l'égalité politique;

» Déclare qu'il y a lieu, pour le Parti ouvrier, de s'opposer par tous les moyens en son pouvoir à l'adoption d'un projet qui consacre l'inégalité des citoyens devant la loi;

» Oppose à cette tentative de mutilation du droit électoral la revendication, plus énergique que jamais, du S. U. »

Amendement Furnemont

« Il sera interdit aux groupes et aux fédérations du Parti ouvrier de conclure des alliances avec tout parti politique qui refuserait d'adhérer au S. U. pur et simple aux trois degrés. »

L'Avenir Social

Vœu

L'Avenir Social devrait refléter le mouvement syndical, coopératif, politique et intellectuel du socialisme belge; il devrait cependant être particulièrement le bulletin de la Commission syndicale et de la Fédération des coopératives et fournir de nombreux documents à ce double point de vue. Déjà la Fédération des Conseillers communaux a fait de *L'Avenir social* son moniteur.

Les groupes flamands se mettront d'accord pour éditer le plus tôt possible une revue en langue flamande.

Propagande Antimilitariste

Le Congrès insiste sur la nécessité de généraliser la propagande antimilitariste auprès de la jeunesse de la province et de la campagne, notamment à Namur, Tournai, Philippeville, dans le Limbourg, le Luxembourg, à Anvers, Thuin et dans la West-Flandre.

Emet le vœu de voir les coopératives subsidier le mouvement antimilitariste.

Les Pensions Ouvrières

« Le Congrès,

» Déclare urgente l'organisation de l'assurance obligatoire contre l'invalidité et la vieillesse avec une large participation de l'Etat, l'organisation des retraites aux vieux ouvriers ne pouvant plus être assurée;

» Décide l'organisation, à bref délai, d'un Congrès spécial pour discuter la question d'une manière générale et adopter telles mesures partielles qui pourraient préparer une solution générale ;

» Le Conseil général est chargé d'étudier la question et de fixer la date du Congrès. »

Les Assurances sur la Vie

« Le Congrès charge une commission spéciale, à désigner par le Conseil général, de préparer un projet définitif de résolution sur cette question. »

Congrès provinciaux

« Le Congrès décide :

» Le Conseil général du Parti ouvrier est chargé de convoquer un Congrès provincial lorsqu'une fédération cantonale en fera la demande.

» Le Congrès, présidé par un délégué du Conseil général, ne pourrait discuter que les questions qui sont du ressort des Conseils provinciaux. »

Questions syndicales et Coopératives

Commission syndicale

Vu l'importance de l'adhésion des groupes ouvriers à la Commission syndicale, le Congrès invite les délégués et les secrétaires à porter à l'ordre du jour de la plus prochaine séance de leur groupe, la question susdite et d'user de tous les moyens pour fortifier la Commission syndicale.

Sanatorium et Syndicats d'Intellectuels

La création d'un *Sanatorium*, pour malades et convalescents, proposition du syndicat médical socialiste d'Anvers, est renvoyée au prochain Congrès.

Il en est de même de la création de syndicats professionnels d'intellectuels.

L'Organisation des Ouvrières

La femme doit être payée à un salaire égal pour un travail égal, Le Congrès réclame la suppression du travail de nuit pour les enfants âgés de moins de 16 ans et le droit pour les femmes de voter à l'élection des mandataires aux Conseils de l'industrie, et au Conseil des prud'hommes.

Il préconise l'organisation de meetings et de conférences s'adressant spécialement à des auditoires de femmes.

L'Inspection des Ateliers

Les groupes syndicaux qui ont à souffrir de la concurrence des ouvriers non-syndiqués de la province demandent aux fédérations d'organiser ces derniers et de veiller à ce que l'inspection des ateliers soit faite régulièrement.

Vœux

Les propagandistes du Parti ouvrier sont priés de préconiser l'action syndicale.

Les mandataires doivent faire partie de leur syndicat respectif et assister aux réunions des dits syndicats.

L'Instruction des Ouvriers

Il est de l'intérêt de toutes les Maisons du Peuple du pays, de toutes les Fédérations, de créer des cours élémentaires scientifiques pour ouvrières et ouvriers, afin de faire d'eux des socialistes conscients.

Questions administratives

Les Cotisations au Conseil général

Les cotisations au Conseil général seront payées directement par les groupes au compagnon Serwy, trésorier du Parti. Toutefois, il sera usé de tolérance envers les fédérations qui payent exactement pour le nombre de membres que compte chaque groupe affilié.

Les groupes qui n'auront pas payé leurs cotisations de

l'année écoulée ne pourront prendre part aux votes du Congrès du Parti.

Les Fêtes de Réception

Il est entendu qu'aucune manifestation, qu'aucune fête ne sera organisée avant ou pendant la tenue des séances du Congrès. Les Comités locaux chargés de l'organisation du Congrès soumettront au Conseil général le programme des festivités organisées.

Les frais de délégation aux Séances du Conseil général

Les frais de délégation aux séances plénières du Conseil général sont à charge des fédérations locales. Ils seront répartis également entre chacune d'elles, qu'elles aient ou non envoyé leur délégué.

Les Cartes de Membre

Les cartes de membre du Parti sont maintenues. Les groupes sont invités de remplir régulièrement les cases pour les cotisations.

Indemnité Parlementaire

Il ne sera opéré aucune retenue sur l'indemnité parlementaire des députés. Cependant, ceux d'entre ceux-ci, qui peuvent verser des cotisations supplémentaires, ont pour obligation morale de le faire.

Divers

Université Nouvelle

« Le Congrès du Parti ouvrier, très heureux de voir se créer à Bruxelles un Institut industriel qui répond vraiment aux nécessités actuelles quant à l'éducation des enfants de la classe ouvrière :

» Déclare prendre cet Institut sous son patronage ;

» Invite les organisations du Parti et les mandataires socialistes à mettre tout en œuvre pour procurer à cet Institut, ainsi qu'à celui des Hautes Etudes, tout l'appui matériel et moral possible. »

Le Congrès propose de constituer un comité de prosélytisme en faveur des deux œuvres et de créer au sein du Parti ouvrier un denier de propagande à son profit.

Fédération des Conseillers Communaux Socialistes

« Le Congrès déclare qu'il est du devoir de tout mandataire communal qui se réclame du Parti ouvrier de faire partie de la Fédération des conseillers Communaux.

« Le Congrès prie les groupes et fédérations de veiller à ce que cette décision soit respectée.

« Il émet le vœu que toutes les organisations soutiennent matériellement la Fédération pour lui permettre de maintenir et développer les services de Secrétariat permanent, Bulletin communal, brochures, etc., pour lesquels elle a été constituée. »

Les Tombolas d'Argent

Le Congrès émet le vœu de voir les groupes renoncer à participer à l'organisation des loteries ou tombolas d'argent et les organes du Parti refuser leur publicité aux dites loteries. »

La Propagande Antialcoolique

« Le Congrès émet le vœu de voir les coopératives existantes cesser de débiter de l'alcool; interdiction absolue du genièvre, etc., dans les nouvelles Maisons du Peuple et locaux socialistes.

La Ligue nationale antialcoolique conduira une vigoureuse campagne contre la vente de l'alcool dans les Maisons du Peuple, afin d'arriver, par persuasion d'abord, bientôt par voie d'autorité, à la suite de la résolution d'un nouveau Congrès, à étendre cette interdiction d'une façon absolue. »

La Comptabilité des Groupes

« 1° Les groupes, s'inspirant de l'absolue nécessité de l'uniformité de la tenue des livres, s'adresseront au Conseil général pour se procurer les 3 livres dont il est fait mention dans le rapport, et mis en vente par lui à un prix modique, dans les deux langues ;

« 2° Ils s'efforceront de créer, pour les fédérations, un cours mutuel de comptabilité pratique pour former des professionnels qui, par la suite, pourraient l'apprendre aux nouveaux mandataires, et charger le Conseil général de désigner les compagnons qui auront pour mission de donner ce cours. »

Le Groupe Parlementaire

« Le Congrès émet le vœu de voir le secrétaire du groupe parlementaire communiquer le nombre d'absences des députés à leur fédération, qui contrôlera et enverra les motifs d'absence au Conseil général. »

La Presse Socialiste

Le Congrès autorise le Conseil général à faire une nouvelle visite aux Coopératives dans le but de les aider à exécuter leurs promesses à l'égard de la presse socialiste.

Le Conseil Général

Le Congrès élit comme membres du bureau du Conseil général les compagnons Delporte, Volkaert, Serwy, Dewinne, Wauters, Furnemont, Maes, Léon Defuisseaux et Defnet.